



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 11 mars 2009

- 2009-01 vote du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur municipal 2008
- 2009-02 adoption des taux 2009 des quatre taxes locales
- 2009-03 application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA)
- 2009-04 vote du budget primitif 2009
- 2009-05 indemnité de conseil et d'assistance du receveur municipal
- 2009-06 avenant à la délibération 2002-14 créant la régie d'avances
- 2009-07 inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2007 du budget annexe des transports au budget principal
- 2009-08 ramassage des encombrants
- 2009-09 création d'un point d'information touristique à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-10 création d'une cyber base à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-11 instauration du régime indemnitaire des personnels titulaires et non titulaires de la commune
- 2009-12 annulation des délibérations 2008-02 et 2008-11 du 09 janvier 2008 concernant la vente des parcelles AY 6 et BC 72
- 2009-13 annulation de la délibération 2004-75 du 27 octobre 2004 concernant la vente des parcelles AC 98, AC 99, AC 100, AC 101, AC 102, AC 103
- 2009-14 remplacement de M. Alain Patrick Robinson, démissionnaire du mandat de conseiller communautaire à Communauté des communes du centre littoral
- 2009-15 annulation de la délibération 2004-56 approuvant le nouveau logo de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-16 intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs-Virgiles
- 2009-17 longueur de la voirie communale
- 2009-18 avenant au plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-19 inscription budgétaire de l'opération 2009-02 relative à l'aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-20 réhabilitation de la mairie de Montsinéry

- 2009-21** remise en état de la cuve de carburant
- 2009-22** réalisation d'un parc de voirie
- 2009-23** indemnités et remboursement des frais des élus
- 2009-24** création d'emplois : 1 agent technique spécialisé des écoles (ATSEM), 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 1 emploi d'agent technique de 1^{ère} classe, 2 emplois de rédacteur territorial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2009**

DATE DE CONVOCATION

03 Mars 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Mars 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 02

DELIBERATION N°2009/06/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE ONZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère



Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

Délibération N° 2009/06/MT
Portant avenant à la délibération n°2002/14/MT
Créant la Régie d'Avances

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

En date du 1^{er} août 2002, le conseil municipal de la commune de Montsinéry-Tonnégrande a créé la Régie d'Avances en vertu du décret n° 97-1259 du 29 Décembre 1997 relatif à la création des Régies d'Avances et des Régies de Recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Cette Régie d'Avances est mise en place pour permettre le paiement immédiat de la dépense publique dès le service fait, pour des opérations simples et répétitives.

La délibération initiale a fixé le montant de l'avance maximum consentie au régisseur à 760 euros. Cette somme s'avère être beaucoup trop faible par rapport aux différents besoins.

Il convient donc :

1°) de fixer le montant maximum annuel alloué à la Régie d'Avances, aucun montant ne figurant dans la délibération n° 2002/14/MT ;

2°) de fixer le montant maximum de l'avance consentie au régisseur sachant que le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est au maximum égal au quart du montant possible des dépenses annuelles à payer par le régisseur (soit un montant maximum d'avance correspondant à trois mois de dépenses à payer).

Il convient également de définir précisément les lignes budgétaires concernées ce qui ne figure pas non plus dans la délibération portant création de la régie sachant que les dépenses payables par l'intermédiaire d'une régie sont :

1°) les dépenses de matériels et de fonctionnement dans la limite d'un montant par opération déterminé par l'arrêté du 19 Décembre 2005 s'élevant à 2000 €.

2°) Les avances sur frais de mission, ou les frais de mission lorsqu'il n'a pas été consenti d'avance.

3°) Les rémunérations des personnels payés sur une base horaire ou à la vacation ainsi que les charges sociales y afférentes.

4°) Les dépenses de secours ou d'aide sociale pour un montant inférieur à 750 €.

.../...

Il vous appartiendra également de déterminer conformément au décret du 3 Septembre 2001, en ses annexes 6 et 8 :

1°) Le montant de la caution à verser par le Régisseur

2°) Le montant de l'indemnité annuelle versée par le Régisseur.

Je vous propose ainsi de fixer :

1°) Le montant annuel attribué à la Régie d'Avances à 12 000 €

2°) Le montant maximum de l'avance consentie au Régisseur à 3000 €

3°) Le montant de la caution à verser par le Régisseur à 300 €

4°) Le montant de l'indemnité annuelle à verser au Régisseur à 110 €

5°) D'arrêter les lignes budgétaires suivantes :

60622: Carburant

60623: Alimentation

60632: Fourniture Petits Equipements

6068 : Autres matières et fournitures

6188 : Autres frais divers

6232 : Fête et Cérémonies

6256 : Missions

64168: Autres emplois d'insertion

6478 : Autres charges sociales diverses

6532 : Frais de missions élus

6713 : Secours et dots

Les éléments étant fournis, je vous demande de vous prononcer et pour cela de délibérer.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

Vu le décret n°97-1259 relatif à la création des Régies d'Avances et des Régies de Recettes et des Régies d'Avances et de Recettes des Collectivités Locales et des Etablissements Publics Locaux ;

Vu l'arrêté du 19 Décembre 2005 fixant le montant maximum alloué aux dépenses de matériels et de fonctionnement ;

Vu le décret du 3 Septembre 2001 fixant à la fois le montant de la caution et de l'indemnité du Régisseur ;

Vu le rapport 2009/06/MT concernant l'avenant à la délibération n°2002/14/MT portant création de la Régie d'Avances ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le montant annuel attribué à la Régie d'Avances est de **12 000 €**

Article 2 : Le montant maximum de l'avance consentie au Régisseur est de **3000 €**

Article 3 : Le montant de la caution à verser par le Régisseur est de **300 €**

Article 4 : Le montant de l'indemnité annuelle à verser au Régisseur est de **110 €**

.../...

Article 5 : Les lignes budgétaires concernées sont les suivantes :

- 60 622 : Carburants
- 60 623 : Alimentation
- 60 632 : Petits Equipements
- 6068 : Autres Matières et Fournitures
- 6188 : Autres frais divers
- 6232 : Fêtes et cérémonies
- 6256 : Misions
- 64 168 : Autres emplois d'insertion
- 6478 : Autres chèques sociales divers
- 6532 : Frais de mission Elus
- 6713 : Secours et dots.

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande le 11 Mars 2009

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :

